

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 juillet 2026

Membres en exercice : 15
Convocation du 13 juillet 2026

Présents : 9 + 2 pouvoirs
Affichage : 13 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-et-un juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mme SCHAUFLEUR, le Maire ; M. PHILIPPE, M. BOUCHASSON, les Adjoints ; Mmes DANIEL, VIRAT, SABRE, Mrs BARCELLA, BENOIST, YVARS, les conseillers,

Absents avec pouvoir : Mme LEMAIRE Ingrid à M. YVARS Bruno
Mme MERCIER Sandrine à Mme SCHAUFLEUR Jacqueline

Absents excusés : Mmes VERMANDEL, PICCAVET, Mrs SOULIER, DUVAL

Secrétaire de séance : Mme VIRAT Jessie

Liste des délibérations examinées et votées en séance

N° ordre	Objet de la délibération
2026-10	Décision n°2026-10 du 25 juin 2026 relative à des travaux de démolition de bâtiments, au 82 Ter Grande Rue
2026-11	Décision n°2026-11 du 25 juin 2026 relative à des travaux de désamiantage, au 82 Ter Grande Rue
2026-12	Décision n°2026-12 du 17 juillet 2026 relative à des travaux de réalisation d'une sente piétonne pour accéder au City Parc
2026-13	Décision n°2026-13 du 17 juillet 2026 relative à des travaux de réalisation d'une sente piétonne pour accéder à l'arrêt de bus
2026-14	Décision n°2026-14 du 17 juillet 2026 relative à des travaux d'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³, Rue de la Celle, au hameau de Courbon
2026-51	Délibération n°2026-51 : Finances Locales / Décision modificative n°1 / Mouvements de crédits
2026-52	Délibération n°2026-52 : Finances Locales / Subventions / Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER)
2026-53	Délibération n°2026-53 : Domaine et patrimoine / Acquisition par le droit de préemption SAFER de terrains boisés